

OU S'ADRESSER ?

Je me présente à la mairie de Bourgvilain le **lundi de 10h à 12h** ou le **vendredi de 15h30 à 17h30**.

LES PIECES A FOURNIR : Je présente impérativement les originaux

JE VEILLE A CONNAITRE MA FILIATION (noms, prénoms, dates et lieux de naissance de mes parents : informations que l'on me demandera de compléter sur le formulaire de demande)

DEUX PHOTOS

de 35*45 mm aux normes en vigueur pour les titres d'identité, **prises il y a moins de 6 mois**, sans traces ni pliures

ATTENTION ! en cas de non-respect de ces spécifications ma demande sera rejetée

UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE DATANT DE MOINS D'UN AN

Je possède un justificatif de domicile à mon nom datant de moins d'un an. Je fournis :

Facture ou échéancier de fournisseur d'énergie, d'eau, téléphone mobile, fixe, internet, avis d'imposition...

Les factures électroniques éditées depuis Internet sont acceptées

J'habite chez un particulier (ami, parents...), depuis au moins 3 mois je présente :


- La copie de la carte d'identité (ou du passeport ou de la carte de séjour) de la personne m'hébergeant

- Un justificatif de domicile à son nom datant de moins d'un an (voir liste ci-dessus)

- Une attestation d'hébergement signée par la personne m'hébergeant

UN JUSTIFICATIF D'ETAT CIVIL ET DE NATIONALITE

Justificatif différent en fonction de la possession ou non d'un passeport (voir ci-dessous)

<input type="checkbox"/> JE DETIENS UN PASSEPORT						<input type="checkbox"/> JE NE DETIENS PAS DE PASSEPORT
<input type="checkbox"/> EN COURS DE VALIDITE	<input type="checkbox"/> PERIME SECURISE ELECTRONIQUE OU BIOMETRIQUE (SYMBOLE SECURISE SUR LA COUVERTURE)		<input type="checkbox"/> PERIME NON SECURISE (PAS DE SYMBOLE SECURISE SUR LA COUVERTURE)			
	<input type="checkbox"/> DEPUIS MOINS DE 5 ANS	<input type="checkbox"/> DEPUIS PLUS DE 5 ANS	<input type="checkbox"/> DEPUIS MOINS DE 5 ANS	<input type="checkbox"/> DEPUIS PLUS DE 2 ANS		
JE FOURNIS						
<input type="checkbox"/> MON PASSEPORT	<input type="checkbox"/> MON PASSEPORT	<input type="checkbox"/> MON PASSEPORT ET <input type="checkbox"/> UNE COPIE INTEGRALE DE MON ACTE DE NAISSANCE <u>DELIVREE DEPUIS MOINS DE 3 MOIS</u> et le cas échéant un justificatif de ma nationalité française (VOIR AU DOS*)		<input type="checkbox"/> MON PASSEPORT ET <input type="checkbox"/> UNE COPIE INTEGRALE DE MON ACTE DE NAISSANCE <u>DELIVREE DEPUIS MOINS DE 3 MOIS</u> et le cas échéant un justificatif de ma nationalité française (VOIR AU DOS*)	<input type="checkbox"/> UNE COPIE INTEGRALE DE MON ACTE DE NAISSANCE <u>DELIVREE DEPUIS MOINS DE 3 MOIS</u> et le cas échéant un justificatif de ma nationalité française (VOIR AU DOS*) <input type="checkbox"/> TOUT DOCUMENT OFFICIEL AVEC PHOTO EN MA POSSESSION (titre de séjour, passeport étranger, permis de conduire...)	

***Mon passeport est périmé depuis plus de 5 ans (ou 2 ans si non sécurisé) ou je ne détiens pas de passeport : je fournis une copie intégrale de mon acte de naissance et le cas échéant un justificatif de ma nationalité française (voir ci-dessous)**

COPIE INTÉGRALE D'ACTE DE NAISSANCE (ou un extrait avec filiation)

délivrée depuis moins de trois mois.

Je suis né(e) en France :

J'en fais la demande auprès de la mairie de mon lieu de naissance, par courrier en précisant ma filiation

Je suis né(e) à l'étranger :

J'en fais la demande auprès du Service Central de l'état civil de Nantes, par courrier ou sur Internet :

<http://pastel.diplomatie.gouv.fr/Dali>

JUSTIFICATIF DE NATIONALITE FRANCAISE

Je suis né en France et au moins un de mes parents est né en France :

La copie intégrale de mon acte de naissance délivrée depuis moins de 3 mois permet de justifier de ma nationalité française.

Il est fait mention en marge de mon acte de naissance de ma nationalité française :

La copie intégrale de mon acte de naissance délivrée depuis moins de 3 mois permet de justifier de ma nationalité française.

Mon acte de naissance a été délivré par le Service Central d'Etat civil de Nantes :

La copie intégrale de mon acte de naissance délivrée depuis moins de 3 mois permet de justifier de ma nationalité française. (sauf s'il porte la référence COL en haut à gauche)

Ma nationalité française ne ressort pas de mon acte de naissance, je fournis selon ma situation, l'un des documents suivants :

- la déclaration d'acquisition de nationalité française établie à mon nom, dûment enregistrée
- l'ampliation du décret de ma naturalisation ou de réintégration dans la nationalité française
- un certificat de nationalité française quelle que soit sa date de délivrance

Je ne peux présenter aucun des documents mentionnés ci-dessus :

Je m'adresse au Tribunal d'Instance pour obtenir un Certificat de Nationalité Française

JE SOUHAITE UTILISER UN NOM D'USAGE (ne figurant pas sur mon passeport)

Je joins le justificatif correspondant à ma situation :

Veuvage : acte de décès du conjoint

Divorce : le jugement de divorce mentionnant l'autorisation de conserver l'usage du nom marital

Mariage : copie intégrale de mon acte de mariage ou de naissance (délivré depuis moins de 3 mois)